

**AGENCE GENERALE DES EQUIPEMENTS
ET PRODUITS DE SANTE**

SALLE DES MARCHES 37

Paris, le 22/09/2026

Réf. : EP/AC/EADM/PHL/RB

Objet : Précisions sur le Cahier des Charges

Appel d'offres n° 27-04C « Fourniture de « DISPOSITIFS MEDICAUX POUR : - DRAINAGE CHIRURGICAL ET THORACIQUE, - DRAINAGE EN UROLOGIE (voie basse), - ENDOSCOPIE DES VOIES URINAIRES (urétroscope à usage unique et cystoscope à usage unique) - EXPLORATIONS URODYNAMIQUES, - AUTRES USAGES (implant testiculaire, sonde rectale, ensemble pour lavement évacuateur, gel lubrifiant, bistouris et lame de bistouris, coupe fils) »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure citée en objet, vous avez bien voulu retirer un Dossier de consultation.

Conformément au Règlement de la consultation je vous prie de bien vouloir noter notre réponse à une demande de précision :

Question 37 :

CCAP IV.1.3/IV.1.4 (IMPI) : le seuil de 221 000 € HT s'apprécie-t-il par bon de commande ou sur le montant de l'accord-cadre ? Une offre dont tous les DM sont fabriqués en Chine est-elle recevable, et comment est apprécié le plafond de 50 % ?

Réponse Question 37 :

Le seuil de 216 000 € HT s'apprécie par bon de commande. Le seul fait que les dispositifs médicaux proposés soient tous fabriqués en Chine ne rend pas, à lui seul, votre offre irrecevable.

En revanche, lorsque le règlement (UE) 2025/1197 est applicable, l'origine de l'opérateur économique doit être appréciée au regard des critères prévus par ce règlement.

À ce titre, le seul établissement d'une société dans l'Union européenne ne suffit pas nécessairement à établir son origine européenne. Le tribunal administratif de Lyon a notamment considéré, dans une affaire concernant MicroPort Medical B.V., que les éléments produits ne suffisaient pas à démontrer l'existence d'opérations commerciales substantielles aux Pays-Bas permettant de la regarder comme d'origine néerlandaise.

Je vous rappelle que tout renseignement complémentaire concernant le cahier des charges de la consultation peut être obtenu en posant une question à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> au niveau de cette consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame Estelle PLAN

Directrice des achats

Philippe LEMAIRE
Responsable cellule marchés

